



# TRANSPORTS SCOLAIRES 2024-2025

## REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Thibie – St-Pierre – Villers-le-Château – Matougues  
**ECOLE DE MATOUGUES**

### Horaires

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Thibie	08:05
St Pierre	08:09
Fontaine St-Maurice	08:13
Villers-le-Château	08:14
Matougues Maternelle	08:23
Matougues Primaire	08:25

### Horaire

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Matougues Maternelle	16:30
Matougues Primaire	16:32
Villers-le-Château	16:40
Fontaine St-Maurice	16:41
St Pierre	16:45
Thibie	16:50



### Mon enfant

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../20.....

Classe : .....

La Carte  
**SIMPLICITES** de  
 mon enfant :



- Mon enfant possède déjà une carte SIMPLICITES.**  
*Il conserve sa carte qui sera automatiquement rechargée pour la rentrée sans que vous n'ayez à vous déplacer.*
- Mon enfant possédait une carte SIMPLICITES mais ne l'a plus.**  
 Un duplicata de carte SIMPLICITES lui sera fait au tarif de 7,40 €.
- Mon enfant n'a encore jamais eu de carte SIMPLICITES.**  
 Joignez une photo récente de votre enfant à ce dossier. Sa première carte SIMPLICITES est gratuite.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

J'accepte de recevoir par voie postale des informations commerciales de la part de SITAC

Tél. : ..... E-Mail : .....@.....

J'accepte de recevoir à cette adresse e-mail des informations concernant le réseau SITAC (perturbations, informations diverses, offres commerciales...).

### Responsable légal

*En cas de garde alternée, chaque parent est tenu de remplir un dossier correspondant à la ligne desservant son domicile (avec un seul paiement).*



A partir de la rentrée 2024, le service d'alertes SMS Inimo est remplacé par l'application TRANSIT, téléchargeable dès à présent

### ARRÊT DE MONTÉE LE MATIN

- THIBIE
- SAINT-PIERRE
- FONTAINE ST-AURICE
- VILLERS-LE-CHÂTEAU

### Pièces jointes au dossier



- Mon enfant est toujours en possession de sa carte ou il s'agit de sa 1ère carte : **je joins un chèque de 16 €** libellé à l'ordre de SAS Keolis Châlons-en-Champagne.  
Ou
- Mon enfant n'est plus en possession de sa carte : **je joins un chèque de 23,40 €** (16 € pour l'abonnement + 7,40 € pour le duplicata) libellé à l'ordre de SAS Keolis Châlons-en-Champagne.
- S'il s'agit d'une première carte, je joins une photo de mon enfant **avec son nom au dos.**
- Je joins une enveloppe timbrée par élève pour recevoir la nouvelle carte à domicile.  
 (rappel : aucun envoi de carte ou déplacement n'est nécessaire pour les enfants possédant déjà une carte SIMPLICITES)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des conditions de ventes (disponibles sur [www.sitac.net](http://www.sitac.net)) et en acceptant les conditions.

Fait à : ..... Le ...../...../20....

Signature du représentant légal :

Ce dossier, complété et accompagné des éventuelles pièces jointes est à retourner **par courrier** avant le **30 juin 2024\*** à :

KEOLIS Châlons-en-Champagne  
 Chemin des Grèves BP 68  
 51006 Châlons-en-Champagne CEDEX

\*Tout dossier non remis **avant le 30 juin 2024** sera mis en liste d'attente. Nous vous rappelons que tout élève doit être muni de sa carte dès le 1er jour de la rentrée scolaire, sous peine de devoir régler son voyage auprès du conducteur 1,20 €.